

Conditions Générales et Particulières de Vente

AEC Vacances Eté 2026



AEC Vacances est une réalisation de l'Association Educative et Culturelle des Anciens et Amis de Don Bosco. **AEC VACANCES**, association loi 1901, est immatriculée au Régistre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le numéro IN 074100023. Son siège social est domicilié **4- rue du Lachat - BP 54 - 74230 THONES**. Siret 7756128090012. TVA intracommunautaire FR86 775612806. Assus nos SMACL - CS 20000-79031. NIORT CEDEX 9. L'achat d'un séjour implique de la part de l'acheteur l'acceptation des conditions générales ci-dessous. **AEC VACANCES** se réserve expressément la possibilité d'apporter des modifications aux prix et au contenu des séjours proposés, ainsi qu'aux dates d'ouverture et de fermeture des villages vacances, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le règlement de l'acompte de 30 % vaut acceptation et validation des présentes conditions de vente sans réserve de leurs dispositions. Les présentes conditions générales et particulières de vente sont valables pour tout séjour réservé dans un des villages AEC VACANCES entre le 1er dec. 2025 et le 1er nov. 2026 et peuvent être à tout moment modifiées et / ou complétées par **AEC VACANCES**. Dans ce cas, une nouvelle version des conditions générales et particulières de vente sera mise en ligne sur le site internet et cette nouvelle version s'appliquera automatiquement à tous les clients. Si vous achetez un séjour chez **AEC VACANCES**, vous bénéficiez des droits octroyés par le code du tourisme. **AEC VACANCES** sera entièrement responsable de la bonne exécution de ce séjour. En outre, comme l'exige la loi, **AEC VACANCES** dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur vos droits, cliquez sur ce lien : <https://www.aec-vacances.com/fr/p/conditions-generales-de-vente>

COMMENT RÉSERVER

Les réservations ETE 2026 sont ouvertes. Les réservations HIVER 2026 seront ouvertes ci-dessus selon la saison concernée. **Par Internet** : réservation sur www.aec-vacances.com. Les demandes de réservation en ligne sont validées, **sous réserve de disponibilité, sous 72h**. **ARRIVÉE-DÉPART** **Vacances scolaires d'été du 4 juillet au 29 août 2026** : les séjours ont lieu du samedi au samedi. **Hors vacances scolaires et pendant les vacances de printemps** : jour d'arrivée / de départ et durée de séjour "à la carte" selon disponibilités. Pour les séjours en location, la durée minimum est de 2 nuits. Les logements sont disponibles à partir de 17h et doivent être libérés à 10h le jour du départ. Pour les séjours de 5 nuits et plus avec restauration, le 1er repas est le dîner et le dernier repas est le petit-déjeuner. Pour les séjours de moins de 5 nuits en pension complète, le dernier repas est le déjeuner. Repas supplémentaire possible sur réservation, tarif sur demande.

Par téléphone au 04 50 02 90 74 : les réservations sont ouvertes aux dates indiquées ci-dessus selon la saison concernée. **Par Internet** : réservation sur www.aec-vacances.com. Les demandes de réservation en ligne sont validées, **sous réserve de disponibilité, sous 72h**.

ARRIVÉE-DÉPART

Vacances scolaires d'été du 4 juillet au 29 août 2026 : les séjours ont lieu du samedi au samedi. **Hors vacances scolaires et pendant les vacances de printemps** : jour d'arrivée / de départ et durée de séjour "à la carte" selon disponibilités. Pour les séjours en location, la durée minimum est de 2 nuits. Les logements sont disponibles

à partir de 17h et doivent être libérés à 10h le jour du départ. Pour les séjours de 5 nuits et plus avec restauration, le 1er repas est le dîner et le dernier repas est le petit-déjeuner. Pour les séjours de moins de 5 nuits en pension complète, le dernier repas est le déjeuner. Repas supplémentaire possible sur réservation, tarif sur demande.

PRÉCISIONS SUR LES TARIFS

Les prix sont indiqués en euros. Les tarifs sont publiés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. La brochure Eté 2026 est remise à titre informatif. Seuls les prix mentionnés sur les documents de réservation ont une valeur contractuelle. Ils sont susceptibles de modifications en fonction des conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles (ex : modification du taux de TVA). Aucun remboursement n'est possible pour un départ anticipé ou une arrivée tardive.

Pour les week-ends et courts séjours (durée inférieure ou égale à 4 nuits), des tarifs particuliers s'appliquent - nous consulter. **Pour tout séjour de 2 semaines ou plus**, vous bénéficiez de la **Remise Long Séjour** : En location de 5 % de remise sur la 2e semaine, 10 % sur la 3e semaine et les suivantes. En demi-pension ou pension complète de 10 % de remise sur la 2e semaine, 15 % sur la 3e semaine et les suivantes.

La Remise Long Séjour est cumulable avec les remises partenaires, Première Minute et Mini Groupe, valable pour les villages **AEC VACANCES** toute l'année et quelle que soit la formule réservée, pour des semaines complètes consécutives.

Possibilité de formule hôtelière (nuit + petit déjeuner) : tarifs disponibles sur demande et affichés dans nos villages vacances.

Le prix par chambre individuelle est de 19 € / nuit / pers. en vacances scolaires et 10 € / nuit / pers. hors vacances scolaires.

Les Premières Minutes et Remise Mini-Groupe diffusées dans les brochures, page Bons Plans, ne sont pas cumulables avec les avantages partenaires. **Les Dernières Minutes, Ventes Flash et autres offres commerciales** diffusées sur notre site Internet sont des opérations promotionnelles soumises à conditions : non rétroactives et non cumulables avec les offres déjà annoncées en brochure et les avantages partenaires.

Le cumul de la Remise Long Séjour avec les remises partenaires, Première Minute et Mini groupe s'effectue ainsi :

- La Remise Partenaire/Premières Minutes/Mini Groupe s'applique en priorité, sur l'intégralité des jours du séjour éligibles à ces remises.

- La Remise Long Séjour s'applique ensuite sur le séjour déjà réservé, sur les semaines concernées. Certains tarifs sont proposés sous conditions « non annulables, non remboursables » (NANR), portées à la connaissance du client avant réservation.

Toute réservation en tarif NANR est ferme, définitive et non modifiable. Elle ne peut donner lieu à aucune annulation ni remboursement, total ou partiel, pour quelque motif que ce soit. Le montant total du séjour est exigible dès la réservation pour que celle-ci soit confirmée. En cas de non-présentation, d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera accordé. Les réservations en tarif NANR ne sont ni cessibles, ni transférables, ni revendables sans accord préalable d'**AEC VACANCES**. À défaut, la réservation pourra être annulée sans remboursement.

Ces tarifs ne sont pas cumulables avec d'autres offres ou avantages, sauf mention contraire.

FIDÉLITÉ

Une remise de fidélité d'un montant forfaitaire de 70 € est accordée pour tout séjour d'une durée minimale d'une semaine, en location ou en pension complète, à tout client ayant effectué au moins 5 séjours d'une durée minimale d'une semaine au cours des cinq années précédant la date de la nouvelle réservation. Cette remise est strictement personnelle et ne peut être accordée qu'au client titulaire de la réservation, à la condition qu'il soit à la fois payeur et participant au séjour. Elle s'applique une seule fois par séjour, quelle que soit sa durée, le nombre de participants ou le nombre de personnes remplissant individuellement les conditions d'éligibilité au sein d'un même dossier de réservation. Elle ne peut en aucun cas être cumulée ni multipliée. La remise de fidélité est appliquée après calcul des autres remises applicables (Remise Long Séjour, remises partenaires, Premières Minutes ou Mini Groupe), sauf mention contraire. Elle n'est pas rétroactive et ne peut donner lieu à remboursement.

TAXE DE SÉJOUR

Elle est ajoutée sur votre facture et tient compte du nombre de personnes, de l'âge et de la durée de séjour. Son montant est fixe par la commune de votre lieu de séjour et peut être révisé en cours d'année avec répercussion de l'augmentation le cas échéant.

FRAIS ANNEXES

Frais de dossier : 15 € par famille et par séjour. La confirmation d'un forfait implique des frais de participation à la vie associative de 15 €. C'est un forfait valable du 1/10/25 au 30/09/26.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

La centrale de réservation attribue les logements en fonction de la date d'inscription et de la composition familiale. Une attention particulière est portée aux familles avec bébé et aux personnes à mobilité réduite. Les souhaits particuliers doivent être exprimés au moment de la réservation mais ne font le cas d'aucun engagement ferme de notre part. Pour plus de confort, possibilité de choisir son type d'hébergement, pour un supplément de 370 € par semaine. **A Samoëns**, pour les familles de 4 personnes il est possible de réserver une **chambre ou 2 chambres communicantes** (option applicable uniquement en vacances scolaires). **À St-Jean-de-Sixt**, pour les familles de 4 à 6 personnes, il est possible de réserver un logement en chalet ou 2 chambres communicantes.

CONDITIONS D'ACCUEIL - DÉTACHEMENT DE CARTE D'INVALIDITÉ

Les personnes détenant une carte d'invalidité peuvent bénéficier de tarifs préférentiels, sous réserve de conditions dérogatoires. Les copies de la carte d'invalidité et du dernier avis d'imposition sont demandées pour justificatifs.

CONDITIONS D'ACCUEIL ADB (Anciens de Don Bosco)

Les membres ADB jouir de leur cotisation bénéficiant d'un **remise de 20%** sur les tarifs

pour les destinations **AEC VACANCES**. Elle est cumulable avec la Promo Long Séjour, non cumulable avec d'autres remises ou promotions. Cette remise ne s'applique pas aux séjours spécifiques, ni aux options (forfait restauration, ménage, supplément animal...). Le copie de la carte d'adhésion en cours de validité est demandée pour justifier la. La remise s'applique uniquement à l'adhérent et à ses enfants à charge si l'adhérent est inscrit au groupe.

CONDITIONS D'ACCUEIL MINI GROUPE

Groupe sportif : à partir de 10 adultes pour un séjour de 3 nuits minimum hors vacances scolaires. **Tribu** (groupe de familles, d'amis) : à partir de 10 personnes payantes pour un séjour de 7 nuits minimum. **Remise de 10%** est appliquée pour les destinations **AEC VACANCES**, aux conditions suivantes : inscription simultanée de tous les participants sur un seul dossier pour une même durée de séjour et avec les mêmes prestations. Un seul interlocuteur est désigné pour suivre le dossier et recevoir une facture unique (aucun document individuel ne sera envoyé). L'annulation de participant(s) entraînant la réduction d'effectifs en dessous de 10, sans souscription de la garantie annulation, implique la perte de la remise. Les participants ajoutés après l'inscription initiale aux mêmes conditions que le reste du mini-groupe bénéficieront de la remise. **30 € de frais** sont demandés pour le mini groupe (le montant regroupe les frais de dossier et de vie associative). La remise de 10% est cumulable avec la Remise Long Séjour, non cumulable avec d'autres remises ou promotions ou des avantages partenaires.

AVANTAGES PARTENAIRES

AEC VACANCES a signé des conventions de partenariat avec certains organismes (CSE, CCA, CFF, CVC, CVC, CVC...). À ce titre, des avantages sont accordés sur indication d'un code partenaire ou présentation d'un justificatif (carte d'adhésion). La remise accordée ne s'applique pas aux séjours spécifiques, ni aux options (forfait restauration, ménage, supplément animal...). **Pour bénéficier des avantages, l'ayant droit doit être inscrit au séjour**. Les avantages partenaires sont cumulables avec la Remise Long Séjour uniquement, non cumulables avec d'autres remises ou promotions. En cas de bénéfice de remises multiples non cumulables, seule la remise la plus importante est appliquée.

CONFIRMATION DE SÉJOUR

Pour confirmer le séjour, un acompte de 30 % est demandé. Dans le cas d'un séjour réservé par téléphone, vous disposez d'un délai d'option de 48h. Dans le cas d'une réservation par courrier, l'acompte doit être joint. L'acompte est encaissé si la demande de séjour peut être satisfaite. Si la demande ne peut être satisfaite (dates ou logement non disponibles), une proposition alternative sera faite. Inscription tardive : en cas d'inscription à 30 jours ou moins avant le début du séjour, la totalité du règlement est exigée par carte bancaire via envoi par nos services d'un lien de paiement ou virement (avec copie de l'ordre de virement) au moment de l'inscription pour confirmation de la réservation. Le règlement de l'acompte vaut acceptation et validation des présentes conditions de vente sans réserves. Une confirmation de séjour qui vaut facture pro-forma vous est adressée par mail ou par courrier. Les détails pratiques informant des points importants du séjour sont disponibles sur notre site Internet.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Vous êtes informés que vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation (notamment en cas de venue à distance) et ce, conformément à l'article L.121-2-4 du Code de la Consommation.

AIDES AUX VACANCES

Les chèques vacances ANCV sont acceptés pour le paiement de l'acompte et du solde. Nous vous conseillons de nous les adresser en courrier recommandé. En cas de perte, nos délégués nous en rendent responsables. **Les chèques vacances CONNECT** sont acceptés pour le paiement du solde des séjours réservés sur Internet. Les Bons Vacances sont acceptés uniquement en règlement du solde de votre séjour, pour les villages agréés et les formules autorisées (lire attentivement le règlement de votre CAF). Pour bénéficier du dispositif **VACAF**, merci de nous communiquer votre numéro d'allocation et votre département de résidence. Le remboursement éventuel d'un trop versé ne peut intervenir qu'après votre écrit, et encaissement du remboursement CAF correspondant.

MOYENS DE PAIEMENT

Sont acceptés pour règlement des séjours les moyens suivants : carte bancaire Visa ou Eurocard / Mastercard, virement bancaire (RIB fourni sur demande), chèque bancaire, espèces dans la limite du montant légal autorisé (1 000 €), mandat cash, chèques cadeaux AEC, chèques vacances et chèques vacances CONNECT ANCV.

SOLDE DE SÉJOUR

Le solde de séjour (voir partie détachable au bas de la confirmation de séjour) devra être réglé au plus tard **30 jours avant le début du séjour**, sans rappel de notre part. **Possibilité d'échelonner le règlement du solde en trois fois sans frais pour les séjours anticipés, la dernière échéance devant être réglée au plus tard à 30 jours avant le début du séjour**. Renseignements auprès de la centrale de réservation. Nous accusons réception du solde de séjour. Le non-paiement du solde à la date prévue est considéré comme une annulation du séjour sans aucun remboursement possible. Une facture pro-forma acquittée peut vous être adressée sur simple demande après votre séjour.

FRAIS DE MODIFICATION

Toute modification de la facture initiale : réduction des effectifs, changement de dates, de village ou de formule, peut remettre en cause votre réservation. En cas de modification de dates, de village ou de formule, demandée plus de 60 jours avant le début du séjour, **20 € de frais de modification de dossier** s'appliquent. Moins de 60 jours avant le début du séjour, toute modification est considérée comme une annulation partielle et donne lieu à la facturation de frais selon le tableau « frais retenus en cas d'annulation ». Toute somme écourtée ou tout repas non consommé ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange de notre part.

GARANTIE ANNULATION

Notre garantie annulation est facultative mais nous vous la conseillons vivement. **Si vous prenez le risque de ne pas souscrire cette garantie, nous ne pourrions en aucun cas vous rembourser, même en cas d'annulation justifiée**. Son montant est de 4 % du prix de votre séjour. Cette option s'applique à l'ensemble des personnes inscrites au séjour. Ce forfait permet de bénéficier de retenues réduites en cas d'annulation partielle ou totale de votre séjour. **Cette assurance doit être souscrite dès la réservation**. Elle ne pourra plus être demandée une fois le séjour accepté et l'acompte versé. Toute annulation doit être annoncée par écrit. Le montant des retenues dépend de la date d'annulation du séjour, le cachet de la poste faisant foi. Attention : pour certains séjours à thème incluant la réservation de prestations annexes, ce sont les conditions imposées par les prestataires qui s'appliquent. En cas de désistement de votre part et sur justificatifs écrits, voir les montants prévus dans le tableau ci-dessous.

| Frais retenus en cas d'annulation | Avec garantie d'annulation | Sans garantie d'annulation |
|--|--|----------------------------|
| Plus de 60 jours avant le début du séjour | Montant garantie annulation | +30% du prix du séjour |
| De 60 à 30 jours avant le début du séjour | Montant garantie annulation +5% du prix du séjour | +30% du prix du séjour |
| De 29 à 7 jours avant le début du séjour | Montant garantie annulation +10% du prix du séjour | +80% du prix du séjour |
| Moins de 7 jours avant le séjour ou non présentation ou interruption de séjour | Montant garantie annulation +15% du prix du séjour | +100% du prix du séjour |

Événements pris en compte pour bénéficier des conditions préférentielles d'annulation avant ou pendant le séjour :

Raisons de santé : envoi d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité de déplacement ou présentation au directeur du village d'un certificat médical justifiant du départ anticipé d'un des membres ayant souscrit l'option.

Évènement familial : attestation de décès ou de maladie grave d'un participant ou d'un parent (grand parent, frère, enfant, frère, sœur).

Changement de situation professionnelle : sur présentation d'une attestation de l'employeur indiquant l'embauche ou le licenciement ou le changement impératif des dates de congés.

Sinistre d'ordre privé ou professionnel : dépôt de plainte, déclaration d'assurance, dans le cas de préjudice grave concernant des locaux privés, professionnels ou véhicules.

Exclusions : Grèves, émeutes, embarras de la circulation provoquant retard ou difficultés

pour se rendre à destination. Panne ou mauvais état du véhicule. Conditions météorologiques. Si votre cause d'annulation ne rentre pas dans le cadre des événements pris en compte pour bénéficier des conditions préférentielles d'annulation, le remboursement de votre séjour se fera selon les modalités indiquées dans les conditions d'annulation sans souscription de la garantie annulation. En cas de non-présentation sans préavis à la date de début de séjour, le séjour est considéré comme annulé sans possibilité de remboursement.

ANNULATION DE SÉJOUR

AEC VACANCES peut être amenée à annuler un séjour du fait d'une circonstance de force majeure : dans ce cas, le montant total des sommes versées sera intégralement remboursé.

SÉJOURS À THÈME - Séjour bleus - longs séjours seniors

AEC VACANCES se réserve le droit d'annuler, 21 jours avant le début du séjour, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Les personnes inscrites à ces séjours auront alors la possibilité d'annuler sans aucun frais. Une offre alternative pourra être proposée. Ces séjours à tarifs préférentiels sont non cumulables avec les offres annoncées en brochure et les avantages partenaires.

QUE COMPREND VOTRE FORMULE

En pension complète : à **ST-JEAN-DE-SIXT, SAMOËNS ET GRASSE**. L'hébergement en chambre avec salle de bain et WC privatifs, TV écran plat. Les lits sont faits et le linge de toilette est fourni. Le ménage de fin de séjour est à la charge d'**AEC VACANCES**. Les repas sont pris en salle de restaurant (vin compris à discrétion).

En location : à **ST-JEAN-DE-SIXT**, logement en appartement du studio au 3 pièces, draps fournis.

À ST-CYR-SUR-MER en mobil home standard ou confort, avec salle de bains et WC privatifs. Draps non fournis. TV écran plat à **ST-JEAN-DE-SIXT**, en mobil home confort à **ST-CYR-SUR-MER**. Le linge de toilette n'est pas fourni. Le ménage du logement pendant et en fin de séjour est à la charge des vacanciers.

PARTICIPANTS AU SÉJOUR

Seules les personnes mentionnées sur la confirmation de séjour sont admises au séjour. Tout visiteur doit s'annoncer à l'accueil du village vacances. Aucune assurance ne couvre les visiteurs, aucune prestation n'est prévue pour ces visiteurs sauf sur demande et avec supplément financier.

MINEURS

AEC VACANCES ne saurait en aucun cas accepter l'inscription d'une personne mineure non accompagnée et se réserve le droit de demander, en cas de doute, un justificatif d'identité. En outre, **AEC VACANCES** ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où, malgré cet interdiction, un mineur non accompagné serait inscrit sur un séjour.

CLUBS ENFANTS (voir ouvertures dans les pages villages)

Les enfants sont accueillis dans les clubs correspondants à leur âge à la date de début de séjour. En cas de faible affluence, **AEC VACANCES se réserve le droit de regrouper les enfants dans les clubs**. Nous n'acceptons pas de demande dans le cas de proposition d'activités extérieures payantes. **Pour les villages disposant de club 3 mois - 2 ans**, inscription obligatoire à la réservation (places limitées). Fournir le carnet de santé, justifiant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires, ainsi qu'un certificat médical daté de moins de 2 mois, de non contre-indication à l'accueil en collectivité. **Sans ces documents, votre enfant ne pourra pas être accueilli au club**.

PRÉSENTATIONS VACANCES

Possibilité d'options complémentaires : forfait ménage, location de linge de toilette. **Voit sur le site internet ou dans les détails pratiques pour plus de précisions**. Réservation auprès de nos hôtesses au plus tard au versement du solde de séjour.

ANIMAUX

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité et conformément à la législation en vigueur, les animaux ne peuvent pas être accueillis dans nos villages vacances, hormis les chiens guides accompagnant les malvoyants. Nous acceptons les animaux domestiques dans nos villages vacances de **St-Jean-de-Sixt** (logement en chalet quartier) et **St-Cyr-sur-Mer** moyennant une participation financière forfaitaire de **65 €** par semaine et **13 €** par jour pour les séjours de moins de 5 jours. Leur présence doit être signalée à la réservation pour facturation du supplément. Ils sont alors admis sous réserve des règles élémentaires d'hygiène et des dispositions vétérinaires (carnet de vaccinations à jour). **Vous devez vous munir du carnet de santé de l'animal**. Leur présence exige qu'ils soient tenus en laisse dans les parties communes. Les animaux dangereux ou agressifs (notamment chiens de 1e et 2e catégorie) et les NAC (nouveaux animaux de compagnie) ne sont pas admis. Nous attirons l'attention des vacanciers sur les risques de se voir interdire l'accès à l'établissement si ces règles n'étaient pas respectées. Il appartient aux vacanciers de s'assurer préalablement à la réservation que l'établissement concerné accepte les animaux et les conditions d'accès des animaux aux divers espaces de l'établissement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR / CAUTION

Un règlement intérieur est affiché dans chaque établissement. Un exemplaire vous sera remis à l'arrivée contre signature obligatoire. En cas de non-respect du règlement (dégradations, violence, non-respect d'autrui, défaut de paiement), **AEC VACANCES se réserve le droit de mettre fin au séjour par anticipation**, sans remboursement, ni compensation, ou de refuser l'inscription à un séjour, avec pour conséquence l'impossibilité d'une réservation ultérieure dans tous les villages **AEC VACANCES**. Une caution est demandée à la remise des clés :

350€ à St-Cyr-sur-Mer en formule location pour les **Mobil Homes et 150€ pour les emplacements tentes et tentes Lodge, 300€ à St-Jean-de-Sixt** en cas de logement dans les appartements, et **200€ à Grasse** pour tout séjour durant les vacances scolaires de printemps, d'été et de la Toussaint.

Elle est payable par chèque bancaire, carte bancaire ou à défaut en espèces. Un état des lieux avec inventaire du matériel vous est remis. La caution vous est restituée à votre départ après état des lieux et vérification du matériel en présence d'un représentant d'**AEC VACANCES** si l'hébergement est propre et ne présente aucune dégradation. Dans le cas contraire, les frais de nettoyage et / ou de réparation sont retenus sur la caution. En cas de départ en dehors des horaires prévus pour l'état des lieux, le client accepte la décision du représentant d'**AEC VACANCES** qui est seul juge de l'état général et de la propriété du logement, sans contestation possible. La caution est alors restituée par voie postale déduction faite des éventuels frais de nettoyage et / ou réparation.

RÈGLES DE VIE

En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, **nos établissements sont non-fumeurs**. Chaque vacancier doit avoir un comportement respectueux envers les autres clients et l'ensemble des salariés de l'AEC. Notre association ne peut être tenue responsable des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos établissements, y compris les parkings.

DROIT À L'IMAGE

En cas de reportages photographiques sur vos lieux de séjours, vous devez nous informer de votre volonté de ne pas apparaître dans nos diverses publications.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Elles sont gérées en conformité avec la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 Avril 2016. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des informations vous concernant, en nous contactant par email : donneespersonnelles@aec-vacances.com ou par courrier postal adressé à **AEC VACANCES BP 54 - 74230 THONES**. Si vous êtes abonné à nos newsletters par courrier électronique, vous pouvez demander à ne plus recevoir ces courriers en suivant les instructions figurant sur ces courriers électroniques quand vous les recevez. Vous avez également un droit d'opposition à l'utilisation de vos informations par **AEC VACANCES** à des fins de communication ou de prospection. Cette opposition peut être effectuée par courrier adressé à **AEC VACANCES - BP54 - 74230 THONES**.

GARANT

Fonds Mutuel de solidarité UNAT - 8 Rue César Franck - 75015 PARIS

RÉCLAMATIONS

Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations de votre été adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 15 jours après la date de fin de séjour à l'adresse suivante : **AEC VACANCES - 2-4 Rue du Lachat - BP 54 - 74230 THONES**.

Les réclamations mettant en œuvre les assurances dommages ou responsabilité de l'AEC ne seront admises que dans la mesure où elles auront fait l'objet d'une déclaration auprès de la direction du village vacances avant la fin du séjour. À défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage - BP 80303 - 75823 Paris Cedex 17. Les modalités de saisie sont disponibles sur www.mtv.travel